

Ordonnance Souveraine n° 2.832 du 15 juillet 2010 rendant exécutoire l'Accord entre la Principauté de Monaco et la République d'Argentine d'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Monaco le 13 octobre 2009

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	15 juillet 2010
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 23 juillet 2010 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux hors France ; Fiscalité internationale ; Fiscal - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2010/07-15-2.832@2010.07.24>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010 relative à la coopération internationale en matière fiscale ;

Article 1er

L'Accord entre la Principauté de Monaco et la République d'Argentine d'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Monaco le 13 octobre 2009, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 7 août 2010, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Article 2

Les dispositions de Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010, susvisée, sont applicables.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 23 juillet 2010

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7974>